

## ■ PLU :

Depuis la fin d'année 2017 le nouveau PLU (Plan Local d'Urbanisme) est entré en vigueur, il remplace le POS (Plan d'Occupation des Sols), datant de 2001.

Le document graphique et réglementaire respecte le SCOT (Schéma de Cohérence Territorial) de Métropole Savoie. Pas de moins de 3 ans de travail, de réunions avec les personnes publiques associées, (Etat, Chambres consulaires, Communes, Intercommunalité, Parc Naturel etc.....), pour élaborer ce document.

A nos côtés ont participé un cabinet d'urbanisme et un cabinet environnemental, nous avons pu compter sur l'expertise de Métropole Savoie pour mener à bien ce projet.

Il est fort probable que ce PLU soit le premier élaboré par l'équipe municipale, l'avenir invite les collectivités ainsi que les intercommunalités à construire un document Intercommunal, le PLUi.

Tous les détails du PLU, le nouveau règlement écrit, le règlement graphique et toutes les pièces constitutives du dossier sont consultables en mairie ou sur le site de la commune.

La volonté des élus a été de préserver le caractère rural de notre commune en centralisant le bâti et éviter le morcellement et en donnant davantage de souplesse via le règlement pour faire vivre l'habitat existant.

## ■ MVV :

Voilà 2ans, la MVV (Maison de la Vigne et du Vin) brûlait. Depuis d'enquête en expertise nous avons la certitude qu'un acte de malveillance est à l'origine de ce sinistre. Le ou les acteurs de cet acte n'ont pas été identifiés. Il n'empêche que seul compte à ce jour la reconstruction de la MVV.

En accord avec le syndicat des vins de Savoie et la commune d'Apremont et suite aux indemnités arrêtées et versées par les assurances nous sommes en mesure de signer un marché de Maîtrise d'œuvre avec le Cabinet PATEY pour la reconstruction de ce bâtiment emblématique pour Apremont et la population viticole Savoyarde.

## ■ Ecole :

L'école d'Apremont compte 67 enfants répartis sur 3 classes de la maternelle au CM2.

Depuis bientôt deux années nous constatons une fréquentation, de plus en plus importante des enfants aux garderies et au restaurant scolaire. En effet aujourd'hui une quarantaine d'écoliers utilisent quotidiennement ces services, dont de nombreux petits de maternelle. Afin d'accueillir ces enfants dans des conditions qualitatives et de

sécurité, le conseil municipal a embauché une contractuelle qui vient renforcer l'équipe des employées communales.

De nombreux travaux ont été effectués durant cet été au sein de l'école.

La classe de GS-CP et CE1 a été complètement rénovée (peinture, sol, pose de nouveaux stores).

Le parc des ordinateurs a été renouvelé. (11 ordinateurs ont été achetés en remplacement de ceux devenus obsolètes).

Le toit des toilettes côté primaire a été refait.

#### ■ Col du Granier :

Le projet de requalification paysagère du Col du Granier est toujours à l'ordre du jour. D'ailleurs les enfouissements des réseaux secs ne devraient pas tarder à débiter sur la partie création de places de stationnement le long de la route départementale.

Par contre sur la partie à proximité du parking belvédère du restaurant nous avons pris du retard sur notre projet. En effet un glissement de terrain s'est produit qui a mis en attente l'évolution de notre dossier. Une étude géotechnique a été déléguée. Celle-ci détermine la portance des sols et prévient des nouveaux risques d'éboulement. Elle envisage les solutions à mettre en œuvre pour palier à cet état de choses. Notre maître d'œuvre a retravaillé le projet en tenant compte des prescriptions géotechniques mises en évidence par l'étude. L'appel d'offres pour la réalisation de ces travaux devrait être lancé début janvier.

#### ■ Ruisseaux :

Après les inondations de 1998, où le hameau de Pierre Grosse avait été impacté, des ouvrages de décantation avaient été construits sur les ruisseaux de la Torne et du Nantet, par la commune assistée par des services du RTM. (Ruisseaux et torrents de Montagne).

Ces ouvrages demandent un entretien régulier afin de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre et de permettre l'écoulement naturel des eaux. Au fil du temps nos plages de dépôts se sont remplies, la commune n'ayant plus la compétence de l'entretien des cours d'eau, c'est la communauté de communes Cœur de Savoie qui a délégué les travaux de curage de nos ouvrages. Ces travaux ont eu lieu au mois de Septembre.

#### ■ EAU :

Suite à la sécheresse qui a sévi cette année à Apremont comme ailleurs, les ressources en eau potable ont bien baissé et notre fermier Véolia en charge de notre réseau, a mis en service le pompage des Charbonniers. Cette réserve de notre puits artésien nous permet de palier au manque d'eau qui peut subvenir dans l'année. L'activation de l'eau du pompage dans les conduites a perturbé le réseau et a été la cause de désagréments pour des administrés dans certains hameaux de la commune. Cette année est exceptionnelle car il y a eu des étés où nous n'avons pas eu recours au pompage des Charbonniers. La pluie de ces derniers jours a alimenté les sources et tout devrait rentrer dans l'ordre pour le réseau d'eau potable.

### ■ Bornes à Incendie :

Notre fermier Véolia en charge de notre réseau d'eau potable a effectué un diagnostic sur notre parc des équipements incendie de notre commune. Ce contrôle a mis en évidence qu'une quinzaine de bornes à incendie étaient défectueuses et devraient être changées, réparées suivant le cas. Après appel à la concurrence, c'est l'entreprise PIANTONI qui a été retenu pour un montant de 51 630.00 TTC pour le renouvellement des hydrants sur notre commune. Ces travaux seront effectués au printemps, l'entreprise travaillera en partenariat avec Véolia. Pour ce dossier, une subvention de l'état nous est allouée au titre de dotation des territoires ruraux et représente 37% du montant de la dépense.

### ■ Conteneurs :

Comme vous avez pu le constater les conteneurs positionnés en bas du hameau des Charbonniers et sur le parking de la salle polyvalente ont été supprimés. Simplement et malheureusement parce qu'ils étaient devenus des mini-déchetteries. Et pour le respect des employés communaux et du personnel de l'entreprise Sibuet, cette situation ne pouvait pas durer. Nous sommes tout à fait conscients que cet état de choses est aussi dû à des personnes d'autres communes qui profitent de leur passage sur Apremont pour déposer des ordures. Quoi qu'il en soit, si ce même constat devait se retrouver dans d'autres hameaux, la même solution serait choisie. Nous rappelons que les conteneurs qu'ils soient communaux ou privés ne doivent contenir que des ordures ménagères enfermées dans des sacs poubelles fermés. Le Sibrecsa va effectuer des contrôles et si le contenu ne correspond pas, les conteneurs ne seront plus ramassés par l'entreprise Sibuet. Vous avez à votre disposition sur le territoire d'Apremont deux points de Tri-sélectif (à respecter aussi SVP) et deux déchetteries gratuites pour l'instant dans les communes voisines.

### ■ Recensement de la population :

2019 est l'année de recensement de la population de notre commune. La collecte aura lieu du 17 janvier au 16 février (note explicative ci jointe). Les agents recenseurs sont Madame FLUTTAZ et Madame BARTHELET. Comptant sur vous pour leur réserver un très bon accueil. Nous vous en remercions par avance.

### ■ Inscriptions sur la Liste Electorale :

Une nouvelle réglementation va entrer en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019 qui va permettre l'inscription ; jusqu'à environ 6 semaines avant un scrutin ce qui vous permettra si vous venez d'arriver dans la commune où que vous n'êtes pas encore inscrits de le faire jusqu'au 31 Mars 2019. Vous pouvez le faire soit par mail en nous adressant l'imprimé Cerfa 12669\*02 que vous pouvez télécharger sur internet, accompagné d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile où de venir en Mairie avec les justificatifs précités.

Le scrutin pour les Elections Européennes aura lieu le Dimanche 26 Mai 2019.

- Les services de la Mairie seront fermés du Lundi 24 décembre 2018 au 1<sup>er</sup> janvier 2019 inclus.
  
- De nombreux administrés nous ont quitté cette année et nous présentons à toutes ces familles endeuillées toutes nos sincères condoléances. Nous adressons un message d'amitié et de soutien à tous ceux qui ont des soucis de santé.

Nous vous souhaitons à tous de merveilleuses fêtes de fin d'année. Monsieur le Maire et son conseil seront très heureux de vous accueillir le Samedi 12 janvier 2019 à la salle polyvalente pour la traditionnelle cérémonie des Vœux.

*Bulletin n° 72 – décembre 2018.*